

Bulletin d'inscription

Bulletin à photocopier et à retourner au service inscriptions

Cabinet Infhotep – 6 rue d'Antin – 75002 PARIS

Tél. : 01 55 35 36 36 – Fax : 01 55 35 36 40 – E-mail : formation@infhotep.com

INFORMATIONS

Organisme de formation

N°11-75-39-809-75

Horaires

Les horaires sont les suivants :

- Accueil à partir de 8 h 45

- 1er jour : 9 h 30 - 17 h 30

- Jours suivants : 9 h - 17 h

Lieu

Les séminaires et stages pratiques ont lieu dans nos locaux ou dans des hôtels. Le lieu est précisé lors de l'inscription et figure sur la convocation qui est adressée aux participants.

Convention de formation

Elle est envoyée au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

SOCIETE

Raison sociale

Siret (obligatoire) | |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

N° TVA intracommunautaire | |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

Activité

Adresse

Code postal Ville Pays

Nom du correspondant formation

Fonction

Ligne directe.....

Fax E-mail

Merci de cocher la case appropriée :

Ce bulletin d'inscription fait office de bon de commande sera confirmé par un bon de commande officiel

PARTICIPANT(S)		FORMATION(S) CHOISIE(S)				
Nom/Prénom	Fonction	Code	Intitulé	Dates	Tarif HT	
* TVA en vigueur de 20 % en France					Total HT	
					Total TTC*	

FACTURATION

Adresse de facturation si différente :

Prise en charge de la formation par un OPCA : oui non

Nom et adresse de l'O.P.C.A. si prise en charge :

Montant de la prise en charge :

Nom du correspondant :

L'accord de prise en charge doit nous parvenir impérativement avant le début de la session.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions d'inscription.

Nom du signataire :

Fonction :

Date :

Signature et cachet de l'entreprise

Conditions générales de vente

Généralités

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Inscription

Pour inscrire un de ses collaborateurs à une formation, le Client devra adresser au cabinet Infhotep par courrier ou par fax un bulletin d'inscription dûment rempli. Ce bulletin d'inscription précisera le nom du ou des collaborateurs à inscrire, l'intitulé, la date, le prix des formations et l'adresse de facturation, tels que précisés dans le calendrier du cabinet Infhotep ou arrêtés d'un commun accord entre le cabinet Infhotep et le Client en cas de formation intra-entreprise. Le cabinet Infhotep notifiera au Client l'acceptation de la demande d'inscription en précisant la date, l'heure et le lieu de convocation des participants. L'inscription à une formation implique que le participant ait le niveau de connaissance requis pour suivre la formation indiquée dans le catalogue du cabinet Infhotep.

Documents contractuels

Toute commande de formation interentreprises suppose que le Client accepte le contenu de formation présent dans le catalogue en vigueur. Toute commande de formation intra-entreprise implique que le Client accepte le contenu de la formation décrit dans la proposition de formation (pédagogique et financière) dont le Client possède un exemplaire.

Le cabinet Infhotep fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais au cabinet Infhotep un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une facture et une attestation de présence est adressée au Client après chaque formation.

Prestations de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention formelle particulière, le cabinet Infhotep n'est pas tenu d'effectuer l'installation de la salle de formation. En cas de demande de la part du Client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Règlement

Nos prix sont établis hors taxes. Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription*, ou au moment de la commande, comptant, sans escompte, par chèque ou par virement :

A l'ordre du cabinet Infhotep

6, rue d'Antin

75002 Paris

Sur le compte 30004 00961 00010035185 39

*Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent "après service fait".

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client.

Les formations interentreprises sont facturables stage par stage au tarif en vigueur quelle que soit la durée de présence effective du stagiaire à la session.

Convocations

Le cabinet Infhotep ne peut être tenu responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le Client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au Client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulations / remplacements / reports

Le Client doit demander à ses collaborateurs participant à une formation de se conformer aux directives et règles de conduite du cabinet Infhotep. Tout manquement au respect de ces directives et règles de conduite entraînera l'exclusion du participant. En cas d'exclusion le paiement du prix des formations reste intégralement acquis au cabinet Infhotep. Le cabinet Infhotep décline toute responsabilité en cas d'absence ou de départ d'un participant pendant les heures de formation.

Concernant les annulations d'inscription, toute annulation doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de 2 semaines avant le début du stage donnera lieu à un remboursement ou un avoir intégral.
- Une annulation intervenant entre 1 et 2 semaines avant le début du stage donnera lieu à une retenue de 50% du montant d'inscription à titre d'indemnité forfaitaire.
- Une annulation intervenant moins d'1 semaine avant le début du stage donnera lieu à une retenue de 100% du montant d'inscription à titre d'indemnité forfaitaire.

Un report intervenant moins de 2 semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. Toutefois, le cabinet Infhotep accepte le remplacement de la personne absente par un autre collaborateur du Client. En cas d'absence du participant, la prestation commandée ne pourra donner lieu à un remboursement.

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, le cabinet Infhotep se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du Client, un avoir sera émis.

Le cabinet Infhotep se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent et sans que cela entraîne le remboursement des paiements déjà effectués.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Le client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils du cabinet Infhotep que pour les fins stipulées à la commande. Le cabinet Infhotep détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale, etc.), utilisés dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive. Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du cabinet Infhotep ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite du cabinet Infhotep ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Contestation et litiges

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Paris.